



2017

Fédération Française de Baseball & Softball

2017

NI

PROCES VERBAUX

Janvier 2017

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Bureau fédéral Téléphonique
Du 5 Janvier 2017**

Membres ayant participé à la téléconférence : Fabien CARRETTE-LEGRAND, Jean-Marie MEURANT, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Assiste également : Stephen LESFARGUES DTN

Il est constaté que 6 Membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Didier SEMINET.

I. Commissions

CNSB :

Les P.V. « PV24_CNSB_2016 », « PV25_REUNION CRSB CNSB – 2016 » et « PV26_CNSB_REUNION_CLUBS NATIONAUX – 2016 » modifiés et présentés à nouveau par la CNSB sont approuvés par le Bureau Fédéral

II. Vie Fédérale

Affiliation :

Le Bureau Fédéral valide l'affiliation provisoire du club « SAINT-OMER CRICKET CLUB STARS (SOCCS) » Président Christophe SILVIE siège social 104 boulevard de Stasbourg 62500 Saint-Omer numéro d'affiliation 062006

Le Bureau Fédéral valide l'affiliation provisoire du club « CRICKET CLUB DE GOUSSAINVILLE » Président Arsalan MAJID siège social 59 boulevard Raymond Lefèvre 95190 Goussainville numéro d'affiliation 095024

Le Bureau Fédéral réserve sa décision sur l'affiliation provisoire du club « CLUB DE BASEBALL FEMININ ET MIXTE DE LA MARNE 'LES TRUBLIONS' » et demande à ce dernier de faire parvenir l'avis de la nouvelle Ligue Grand Est avant de se prononcer.

Le Bureau Fédéral réserve sa décision sur l'affiliation provisoire du club « TOMCAT'S DU TREMBLAY EN FRANCE » et demande l'avis de la Commission Fédérale de la Réglementation avant de se prononcer.

Cessation :

Le Bureau Fédéral accepte la demande de cessation formulée par les club numéro d'affiliation 093005 « NORTHERN CRICKET

CLUB ». Le Bureau Fédéral tient à exprimer son regret de voir ce club ancien quitter le sein de la Fédération.

III. Assemblée Générale

Mérites fédéraux :

- mérite jeune softball féminin : Virginie ANDRÉ,
- mérite entraîneur softball : Sarah GIBSON JONES,
- mérite sportif baseball : Antoine VILLARD
- mérite exceptionnel : « Chez Gaël le Super Parc ».

Le Bureau Fédéral approuve ces nominations

Décompte des voix

Le Secrétaire Général donne le décompte des voix pour l'Assemblée Générale 2017 basé sur les licences au 31 décembre 2016. Le décompte théorique indique 215 clubs votants représentant 513 voix.

Le Secrétaire Général précise que le nombre de licenciés 2016 incluant les licences fédérales s'élève à 12675, soit une augmentation de 395 licenciés par rapport à 2015 (+3,2%)

Cela représente une augmentation de 22 % sur l'Olympiade 2013-2016.

Le Secrétaire Général rappelle aux clubs qu'ils ont jusqu'au 15 janvier 2017 pour se mettre à jour de leur cotisation annuelle.

Le Bureau Fédéral approuve ce décompte des voix.

IV. Ordre du jour du Prochain Comité Directeur

-
- A.G.
- Approbations
- Commissions
- Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline
- Divers
- D.T.N.
- Vie du siège
- Vie Fédérale

V. Prochaines réunions

- 12 janvier Bureau Fédéral
- 27 janvier Comité Directeur
- 28 janvier A.G. électorale

**COMITE DIRECTEUR
Du 27 Janvier 2017**

Membres présents : Prebou BALANE (arrivée 18h55), Vincent BIDAUT, Vincent BUISSON (arrivée 19h55), Fabien

CARRETTE-LEGRAND, Olivier DUBAUT (arrivée 18h55), Tom NAGEL (départ 20h30), Paul NGUYEN (arrivée 18h40), Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHEM Mirian ROMERO (arrivée 19h25), Alain ROUCAN, Didier SEMINET.

Membres absents excusés : Yves BLONDEL, Matthieu BRELLE-ANDRADE, Jamel BOUTAGRA, Audrey CHAVANCY, Annie COUTON, Grégory FAGES.

Assistent également : Patrick TUGAULT, Stephen LESFARGUES, François COLLET

I. Ouverture

Il est constaté à 18h30 que 8 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture
- Approbations des P.V. du Comité Directeur du 10.12.2016 et du Bureau Fédéral du 05.01.2017
- Commissions
- Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline
- Divers
- D.T.N.
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- Assemblée Générale
- Questions diverses

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

I. Approbations des P.V. du Comité Directeur du 10.12.2016 et du Bureau Fédéral du 05.01.2017

Le Secrétaire Général donne lecture des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur du 10.12.2016 et du Bureau Fédéral du 05.01.2017.

Après synthèse des différentes remarques formulées, le Secrétaire Général propose les modifications suivantes :

PV CD 10 décembre

Point II diffusion des documents :

En lieu et place de :

Diffusion des documents

Afin de permettre à la Fédération d'exprimer une pensée commune et de minimiser les risques d'une communication erronée par méconnaissance de certains dossiers, il est demandé à l'ensemble des commissions de bien vouloir transmettre au secrétariat général et ceci avant diffusion les écrits devant être communiqués à l'extérieur de ces commissions.

Lire :

Diffusion des documents

Afin de permettre à la Fédération d'exprimer une pensée commune et de minimiser les risques d'une communication erronée par méconnaissance de certains dossiers, il est demandé aux diverses commissions fédérales ou nationales, à l'exception des décisions de la commission fédérale de discipline et de la commission fédérale de discipline d'appel, de l'organe disciplinaire de 1^{ère} instance dopage et de l'organe disciplinaire d'appel dopage, de la commission de surveillance des opérations électorales, de la commission fédérale juridique et de la commission fédérale de la réglementation de bien vouloir

transmettre au secrétariat général et ceci avant diffusion les écrits devant être communiqués à l'extérieur de ces commissions.

18h40 arriv de Paul NGUYEN, le Comité Directeur passe à 9 membres

Point III Commissions fédérales

En lieu et place de :

Commission Nationale Sportive Baseball

Le Secrétaire Général demande à la CNSB de modérer ses propos dans la rédaction des procès-verbaux de ses réunions. Le fait notamment que des critiques soient adressées à d'autres commissions ou au comité directeur dans les comptes rendus ne reflète pas la réalité des situations et ne révèle pas une approche appropriée et constructive pour l'intérêt de la Fédération et de ses organes déconcentrés.

Le Comité Directeur demande au secrétariat général de retravailler l'écriture des PV 24 à 26 de la CNSB avant validation et diffusion auprès des clubs.

Lire :

Commission Nationale Sportive Baseball

Le Secrétaire Général demande à la CNSB de modérer ses propos dans la rédaction des procès-verbaux de ses réunions. Le fait notamment que des critiques soient adressées à d'autres commissions ou au comité directeur dans les comptes rendus ne reflète pas la réalité des situations et ne révèle pas une approche appropriée et constructive pour l'intérêt de la Fédération et de ses organes déconcentrés.

Bien que prenant en compte le fait que ces procès-verbaux reflètent ce que certains intervenants de clubs ont pu dire au cours de ces réunions, le comité pense qu'il n'est pas forcément bon d'en faire la publicité.

Le Comité Directeur demande donc au bureau de réexpédier les PV 24 à 26 à la CNSB pour une nouvelle présentation au bureau des textes ainsi modifiés, pour validation et diffusion auprès des clubs.

Point 5 Vie du Siège

En lieu et place de :

Contrat de cession de droit d'auteur (site web graphique et technique) entre la FFBS et DARMAN DESIGN et Claire Lavergne

Le Comité Directeur approuve les contrats de cession de droit d'auteur du site internet et de l'e-boutique de la Fédération (www.ffbs.fr, boutique.ffbs.fr, société Darman Design) et de la nouvelle identité visuelle de la Fédération (logotype et charte graphique, Claire Lavergne).

Lire :

Contrat de cession de droit d'auteur (site web graphique et technique) entre la FFBS et DARMAN DESIGN et Claire Lavergne

Le Comité Directeur approuve les contrats de cession de droit d'auteur du site internet et de l'e-boutique de la Fédération (www.ffbs.fr, boutique.ffbs.fr, société Darman Design) et de la nouvelle identité visuelle de la Fédération (logotype et charte graphique, Claire Lavergne).

Les factures de 2.718 euros TTC d'DARMAN DESIGN, et de 427,50 euros TTC de Claire Lavergne, seront payées par la fédération, les montants de ces dernières étant inscrits au budget. Point VIII Assemblée Générale

En lieu et place de :

3- Rapport d'activité du comité directeur,

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective 2017
Le Comité Directeur approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective élaboré par le Bureau Fédéral

Lire :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective 2017
Le Comité Directeur approuve l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective élaboré par le Bureau Fédéral. Celui-ci est le suivant :

3- Rapport d'activité du comité directeur,
Rapport moral,
Rapport de la direction technique nationale,
Rapport d'activités des commissions fédérales,
Rapport de l'association France Cricket.

Le P.V. du Comité Directeur du 10 décembre 2016 ainsi modifié est validé.

Le P.V. du Bureau Fédéral du 5 janvier 2017 est validé

II. Commissions Fédérales

Commission Fédérale de la Règlementation

Le Comité Directeur se prononce sur les textes préparés par la Commission Fédérale de la Règlementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

VOTE SPECIFIQUE POUR CONSERVER LA NOTION DE JOUEUR SELECTIONNABLE EN EQUIPE DE FRANCE

La Fédération Française de Baseball et Softball, délégataire de mission de service public, par l'intermédiaire de la Direction Technique Nationale et dans le cadre du Parcours de l'Excellence Sportive, organise la sélection des membres des Equipes de France dans le cadre de cette délégation, aux fins de défendre les couleurs nationales dans les différentes compétitions internationales organisées par la World Baseball Softball Confederation (WBSC) ou sous son égide.

Les disciplines de la fédération ayant des joueurs a postes clefs - le lanceur et le receveur - la fédération se doit de protéger la formation et l'entraînement de ces joueurs particuliers dans le but d'obtenir les Equipes de France les plus performantes.

BASEBALL ARTICLE 31 RGES

ARTICLE 31 : DES OBLIGATIONS DES EQUIPES

DES JOUEURS SELECTIONNABLES EN EQUIPE DE FRANCE

31.02 En Division 1, Division 2 et Nationale 1 les dispositions sont les suivantes :

31.03 Lorsqu'il y a trois joueurs non sélectionnables en équipe de France ou plus sur la feuille de match, lorsque le lanceur n'est pas sélectionnable en équipe de France, le batteur désigné doit être sélectionnable en équipe de France.

31.04 Lorsque le lanceur n'est pas sélectionnable en équipe de France, le receveur doit être sélectionnable en équipe de France.

31.05 Les infractions aux règles de non utilisation des joueurs sélectionnables en équipe de France, définies aux articles 31.03 et 31.04, sont sanctionnées d'une

amende par joueur sélectionnable en équipe de France non utilisé régulièrement, dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité pour le club fautif.

DES LANCEURS SELECTIONNABLES EN EQUIPE DE FRANCE

31.06.01 Les règles concernant les lanceurs sélectionnables en équipe de France sont les suivantes :

6 manches au moins par rencontre en programme simple,

En cas de programme double, un lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au moins la moitié des manches prévues,

En cas de finale en trois rencontres, le lanceur sélectionnable en équipe de France doit lancer au total :

Au moins 18 manches lorsque les rencontres se jouent en 9 manches,

Au moins 14 manches lorsque les rencontres se jouent en 7 manches.

Les Finales en cinq rencontres sont composées :

Le premier week-end d'un programme double,

Le second week-end d'un programme triple.

Une manche se divise en nombre de retraits :

Un retrait égale 1/3 de manche - Deux retraits égalent 2/3 de manche.

31.06.02 Les infractions aux dispositions de la règle 31.06.01 des présents règlements, relevé par la C.F.S.S ou la C.N.S.B, se verront sanctionnées pour l'équipe fautive par :

Une défaite par pénalité en cas de programme simple,

La défaite par pénalité de la deuxième rencontre d'un programme double,

La défaite par pénalité de la 2^{ème} et/ou de la 3^{ème} rencontre d'un programme triple.

SOFTBALL ARTICLE 31 RGES

ARTICLE 31 : DES OBLIGATIONS DES EQUIPES

DES JOUEURS ET JOUEUSES SELECTIONNABLES EN EQUIPE DE FRANCE

31.02 En Division 1 et Nationale 1 masculines et féminines, les obligations sont les suivantes :

31.02.01 Les joueurs et joueuses sélectionnables en équipe de France devront avoir disputé deux tiers au minimum des rencontres de la saison régulière pour prendre part aux phases finales de ces championnats.

31.02.02 En catégorie 19U et moins la lanceuse ou le lanceur ne peut-être qu'un joueur ou une joueuse sélectionnable en équipe de France.

31.02.03 En catégorie 20 ans et plus, une lanceuse ou un lanceur sélectionnable en équipe de France est obligé de lancer n'importe quelle manche en continu, durant une même rencontre, à condition qu'elle ou qu'il lance

au moins 6 manches en continu ou 18 retraits consécutifs.

31.03 Les infractions aux règles de non utilisation des joueurs et joueuses sélectionnables en équipe de France, définies aux articles 31.02.01 à 31.02.03, sont sanctionnées d'une amende par joueur non sélectionnables en équipe de France utilisé irrégulièrement, dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité pour le club fautif.

18h55 arrivé d'Olivier DUBAUT et de Prebou BALANE, le Comité Directeur passe à 11 membres

19h25 arrivé de Mirian ROMERO, le Comité Directeur passe à 12 membres

19h55 arrivé de Vincent BUISSON, le Comité Directeur passe à 13 membres

La Commission Fédérale de la Règlements est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

20h30 pause repas

20h30 départ de Tom NAGEL, le Comité Directeur passe à 12 membres

21h40 Reprise du Comité Directeur

Commission Fédérale Formation

Présentation par Vincent BUISSON président de la CFF des équivalences des diplômes d'encadrement ainsi que des modalités de leurs obtentions.

Compte-tenu de la réorganisation de la branche formation, le Comité Directeur demande au futur pôle formation de représenter le dossier lors du prochain Comité Directeur.

III. Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline

Demandes

La demande faite au nom de Melle Maëlle PIGNIARD interne au Pôle France Softball de Boulouris, actuellement, licenciée chez les Redwings de Rennes et demandant une extension pour jouer en D1 avec le club de Contes est acceptée par le Comité Directeur dans les termes suivants :

Melle Maëlle PIGNIARD pourra jouer dans le championnat D1 de Softball avec le club de Contes et dans le championnat N1 de Softball avec l'équipe fédérale. Elle ne pourra pas participer à des matchs de championnat avec l'équipe de Rennes.

Dans le cadre d'une demande des clubs de Chalon sur Saône (071001) et de Saint Germain du Plain (071008) d'un accord d'école fermière, le Comité Directeur décide que les licenciés de St Germain du Plain 19+ seront mutés sans frais à Chalon sur Saône et les licenciés jeunes de Chalon sur Saône seront mutés également sans frais à St Germain du Plain.

Les dirigeants seniors de Saint Germain du Plain mutés à Chalon, s'ils sont pratiquants, conserveront leurs postes de dirigeants à Saint Germain du Plain ; l'obligation des textes fédéraux d'être licenciés étant respectée.

Dérogação est accordée

a/ pour que les mutés ne comptent pas dans le nombre de mutés au regard des règles d'engagement en championnat,

b/ pour que le club de Saint Germain du Plain soit considéré comme "école fermière" de Chalon pour les jeunes, au regard des conditions d'engagement des équipes jeunes en championnat.

Cet accord d'école fermière sera acté par un écrit entre les deux clubs, et perdurera jusqu'au moment où les deux clubs reprendront leur indépendance (nombre suffisant de joueurs dans toutes les catégories dans chacun des deux clubs), annuleront cette convention et préviendront la fédération de cet état de fait.

IV. Vie du siège

Contrat d'assurance « Responsabilité des dirigeants »

Le Comité Directeur valide la souscription du contrat d'assurance « Responsabilité des dirigeants » auprès de la compagnie AXA pour un montant de garantie par période d'assurance de 500 000 € et une cotisation annuelle de 800,00 € TTC.

Contrat d'assurance « Tous risques »

Le Comité Directeur valide la souscription du contrat d'assurance « Tous risques » auprès de la compagnie AXA pour un montant de garantie de 75 000 € et une cotisation annuelle de 715,54 € TTC. Ce contrat permet de garantir le paiement du préjudice que l'assuré éprouverait à la suite de toutes pertes matérielles directes ou tous dommages matériels directs causés aux biens comme les équipements sportifs, textile, équipements de jeu (battes, casques, protections).

Convention de partenariat entre la FFBS et TLC - Réseau National Sport et Loisirs

Le Comité Directeur valide la convention de partenariat entre la Fédération et TLC - Réseau National Sport et Loisirs, dans le cadre des opérations de communication et de promotion qu'elle met en place pour ses clients, TLC organise la distribution de bons "Réseau National Sport et Loisirs" donnant droit au bénéfice d'une offre répertoriée dans le cadre du Réseau National Sport et Loisirs (une initiation baseball). L'offre du Partenaire qui sera répertoriée sur les sites du Réseau national Sport et Loisirs

Convention de partenariat entre la FFBS et TLC -Kinder Activités 2017

Le Comité Directeur valide la convention de partenariat entre la Fédération et TLC - Kinder Activités 2017, dans le cadre des opérations de communication et de promotion qu'elle met en place pour ses clients, TLC organise la distribution de bons Kinder donnant droit à une initiation Baseball ou Softball offerte sans condition (valable soit pour l'enfant soit pour l'adulte).

Convention de partenariat entre la FFBS et DOUBLET

Le Comité Directeur valide la convention de partenariat entre la Fédération et DOUBLET. La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de collaboration entre les Parties pour la conception et la réalisation de supports de communication visuelle mettant en valeur le baseball, le softball et le cricket, la FFBS, ainsi que les clubs affiliés et les structures du réseau fédéral (comités départementaux et ligues régionales), dans le cadre de la E-boutique.

Convention de partenariat entre la FFBS et B45 Inc.

Le Comité Directeur valide la convention de partenariat entre la Fédération et B45 Inc. Par la présente convention, B45 devient le fournisseur officiel de la FFBS de Produits des équipes nationales de baseball et du Pôle France pour les saisons sportives 2017 à 2020, sur le territoire de la France métropolitaine et des départements, territoires et collectivités d'outre-mer.

V. Vie Fédérale

Radiation :

Le Comité Directeur, radie les clubs suivants
099002 Institut National de Formation Baseball Softball sur décision fédérale

078020Versailles Rockers par manque de licenciés

075045 Bangladesh Tigers Cricket Association pour non-paiement cotisation 2016

Affiliations :

Le Comité Directeur prononce l'affiliation définitive des clubs suivants :

« SAINT-OMER CRICKET CLUB STARS (SOCCS) »
Président Christophe SILVIE siège social 104 boulevard de Strasbourg, 62500 Saint-Omer, numéro d'affiliation 062006,

« CRICKET CLUB DE GOUSSAINVILLE » Président Arsalan MAJID, siège social 59 boulevard Raymond Lefèvre, 95190 Goussainville, numéro d'affiliation 095024,

« TAC Section Baseball – Tomcat's du Tremblay en France »
Président Jean-François LABOUZE siège social 131 avenue Gilbert Berger 93290 Tremblay en France, numéro d'affiliation 093027,

Le Comité Directeur ajourne provisoirement l'affiliation du club « BASEBALL FEMININ ET MIXTE DE LA MARNE – LES TRUBLIONS » mais décide que les pénalités de prise de licence tardive (après mutation) ne seront pas appliquées à ce club pendant un délais de 1 mois après son affiliation définitive.

VI. Assemblée Générale

Le Comité Directeur procède à l'arrêté des comptes 2016. Le Comité donne lecture des résultats définitifs de l'exercice 2016.

Celui-ci fait apparaître un total de recettes de :	1 418 825 €
Et un total de dépense de :	1 383 429 €
Soit un excédent de :	35 396 €
Dont un résultat d'exploitation de :	36 783 €
Un résultat financier de :	- 4 558 €
Et un résultat exceptionnel de :	3 172 €

VII. Divers

Le Comité Directeur valide la candidature de la Fédération à l'organisation du congrès de la CEB 2018.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE Du 28 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit janvier à 11 heures, les Membres de la Fédération Française de Baseball et Softball se sont réunis sur convocation du Comité Directeur à l'INSEP, 14 avenue du Tremblay, 75012 PARIS.

Après avoir accueilli les participants à cette Assemblée Générale Ordinaire le Président Didier SEMINET ouvre la séance à 11h15 et rappelle que l'Assemblée Générale est amenée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres,
- 2- Ratification du procès-verbal de la précédente assemblée générale,
- 3- Rapports d'activité du comité directeur,
 - Rapport moral du Président,
 - Rapport de la Direction Technique Nationale,
 - Rapport du Président de France Cricket
- 4- Rapport du commissaire aux comptes,

- 5- Fixation du montant des cotisations et droits divers,
- 6- Approbation des comptes et du budget,

Il est précisé que l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2016, il ne sera pas possible de présenter des comptes validés par le Comité Directeur puis certifiés par le Commissaire aux Comptes pour le 28 janvier 2017 et qu'en conséquence il sera proposé aux membres de l'Assemblée Générale de se réunir à nouveau plus tard dans l'année pour se prononcer sur cet item.

- 7- Nomination des commissaires aux comptes,
- 8- Renouvellement du comité directeur suite à l'expiration du mandat de quatre ans,
- 9- Élection du président,
- 10- Adoption ou modifications des textes officiels,
- 11- Examen des vœux, suggestions, interpellations ou questions diverses.

Le Président SEMINET présente Eric TANGUY, Président de la Fédération Française de Volley-Ball, Kieran MATTISON, manager de l'Équipe de France de Baseball et Céline LASSAIGNE, manager de l'Équipe de France de Softball qui assistent à l'Assemblée Générale.

III. Etablissement d'une feuille de présence, appel des membres

Il est constaté à 11h42 que les Membres présents ou régulièrement représentés représentent ensemble 120 clubs et 342 voix et que, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

IV. Ratification du procès-verbal des différentes Assemblées Générales 2016

Les procès-verbaux des Assemblées Générales du 09 avril et du 30 avril 2016 sont approuvés à l'unanimité.

11h50 le nombre de clubs présents ou représentés passe à 123, le nombre de voix à 354

V. Rapport d'activité du Comité Directeur

1 383 429 €
Rapport moral du Président

Le Président SEMINET donne lecture de son rapport.
36 783 €
3 172 €

12h05 le nombre de clubs présents ou représentés passe à 126, le nombre de voix à 363

Validation du rapport moral du Président par l'Assemblée Générale.

Rapport de la Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National Stephen LESFARGUES donne lecture de son rapport.

Rapports d'activité des Commissions

Les Présidents des diverses Commissions donnent lecture de leur rapport

Rapport du Président de France Cricket

Le Président de France Cricket Prebagarane BALANE donne lecture de son rapport.

VI. Rapport du Commissaire aux comptes

La demande de report du vote de ce point à la prochaine Assemblée Générale est validée.

12h30 le nombre de clubs présents ou représentés passe à 127, le nombre de voix à 367

VII. Renouvellement du comité directeur suite à l'expiration du mandat de quatre ans

L'Assemblée Générale invite les candidats à se présenter pendant deux minutes.

Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales à l'assemblée et vote du premier tour pour élire les membres du Comité Directeur.

Explications par la CSOE de la procédure et des modalités du vote.

13h10 vote du premier tour

13h30 Repas des votants et dépouillement des votes par des membres non-candidat sous le patronage de la CSOE.

Résultat du vote

Nom	Prénom	Voix	Résultat
BALANE	Prébagarane	343	Élu
BIDAUT	Vincent	350	Élu
BLONDEL	Yves	317	Élu
BONAVITA	Christelle	303	Élu
BRELLE-ANDRADE	Matthieu	262	Non élu
CANNIOUX	Didier	316	Élu
CARETTE-LEGRAND	Fabien	343	Élu
CHAVANCY	Audrey	220	Élu
COUTON	Annie	325	Élu
DUBAUT	Olivier	154	Non élu
DUHOUX	Fabienne	302	Élu
DULPHY	François	273	Élu
FAGES	Grégory	169	Non élu
GUERN	Frédéric	267	Élu
MEURANT	Jean-Marie	294	Élu
NAGEL	Thomas	343	Élu
NGUYEN	Paul	322	Élu
PONGE	Sylvain	333	Élu
RAPHET	Thierry	343	Élu
ROLLAND	Pierre-Yves	293	Élu
ROMERO	Mirian	336	Élu
ROUCAN	Alain	301	Élu
SEMINET	Didier	353	Élu

Tous les postes ayant été pourvus, il n'est pas procédé à un second tour.

Le Comité Directeur ainsi constitué se retire afin de proposer un président à l'Assemblée Générale.

VIII. Élection du Président

A l'issue du vote du Comité Directeur, le doyen d'âge de ce dernier propose Monsieur Didier SEMINET à la Présidence de la Fédération.

Didier SEMINET est élu **Président avec 327 voix pour, 3 contres et 10 abstentions.**

A l'issue de son élection, le Président prend la parole pour remercier l'assemblée de la confiance qui lui a été faite et remercie les membres sortants.

IX. Mérites Fédéraux

Remise des mérites fédéraux

- Trophée sportif baseball : Antoine VILLARD,
- Trophée sportive softball féminin : Charline GARTNER,
- Trophée sportif softball masculin : Anthony CROS,
- Trophée jeune baseball : Léo NONTANOVANH,
- Trophée jeune softball féminin : Virginie ANDRÉ,

- Trophée meilleur espoir : Yoan ANTONAC,
- Trophée arbitre baseball : Serge MAKOUCHEV,
- Trophée arbitre softball : François MAYS,
- Trophée entraîneur baseball : Rodolphe LEMEUR,
- Trophée entraîneur softball : Sarah GIBSON JONES,
- Trophée scoreur : Soazik KLEIN,
- Mérite bénévole : Christelle BONAVITA,
- Mérite dirigeant : France-Marie TOUCHARD et Roger GRIMAUULT,
- Mérite club : SENART Templiers,
- Mérite ligue : NORMANDIE,
- Mérite exceptionnel : « Chez Gaël le Super Parc ».

COMITE DIRECTEUR Du 28 Janvier 2017

Membres présents : Prebou BALANE, Vincent BIDAUT, Yves BLONDEL, Christelle BONAVITA, Didier CANNIOUX, Fabien CARETTE-LEGRAND, Annie COUTON, François DULPHY, Fabienne DUHOUX, Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Tom NAGEL, Paul NGUYEN, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Pierre-Yves ROLLAND, Miriam ROMERO, Alain ROUCAN, Didier SEMINET.

Membres absents excusés : Audrey CHAVANCY.

Assistent également : Patrick TUGAULT, Stephen LESFARGUES, François COLLET

X. Ouverture

Il est constaté à 14h30 que 19 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence du doyen d'âge Jean-Marie MEURANT.

XI. Ordre du jour

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour :

Ouverture

Élection du Président de la Fédération pour présentation à l'approbation de l'Assemblée Générale
Divers

Le Président d'honneur Patrick TUGAULT propose au Comité Directeur de choisir dès à présent à la suite de l'élection du Président les autres membres du bureau en son sein avant de retourner devant l'Assemblée Générale.

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

XII. Élection du Président

Didier SEMINET est le seul candidat.

Résultat du vote : 18 voix pour, 1 abstention. Élu

XIII. Élection du Secrétaire Général

Thierry RAPHET est le seul candidat.

Résultat du vote : 18 voix pour, 1 abstention. Élu

XIV. Élection du Trésorier Général

Paul NGUYEN est le seul candidat.

Résultat du vote : 18 voix pour, 1 abstention. Élu

XV. Élection des Vice-Présidents

Annie COUTON, Jean-Marie MEURANT et Fabien CARETTE-LEGRAND sont candidats au 3 postes.

Annie COUTON Résultat du vote : 18 voix pour, 1 abstention. Élu

Jean-Marie MEURANT Résultat du vote : 18 voix pour, 1 abstention. Élu

Fabien CARETTE-LEGRAND Résultat du vote : 18 voix pour,
1 abstention. Élu

XVI. Élection du Secrétaire Général Adjoint

Frédéric GUERN est le seul candidat.
Résultat du vote : 18 voix pour, 1 abstention. Élu

XVII. Élection du Trésorier Général Adjoint

Sylvain PONGES est le seul candidat.
Résultat du vote : 18 voix pour, 1 abstention. Élu

XVIII. Divers

La date du prochain Bureau Fédéral est fixée au jeudi 16 février
2017 à 19h (visioconférence)

La date du prochain Comité Directeur est fixée au samedi 11
mars 2017 à 10h